

Nº 5418⁶
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2004-2005

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

**autorisant le Gouvernement à mettre en oeuvre des travaux extraordinaires
d'intérêt général au cours de l'année 2005**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS
(21.4.2005)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé à la Chambre des Députés le 9 décembre 2004 par Mme la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre du Travail et de l'Emploi.

Un exposé des motifs-commentaire des articles était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

Le projet de règlement a pour objet de reconduire, pour 2005, le détachement de 54 personnes dont 14 en provenance de la sidérurgie et 40 en provenance de la WSA. Le coût global, à charge du Fonds pour l'emploi, se chiffre à 2.832.122.- euros.

La base légale est constituée par la loi modifiée du 26 juillet 1975, article 15, alinéa 2, autorisant le Gouvernement à prendre des mesures destinées à prévenir des licenciements pour des causes conjoncturelles et à assurer le maintien de l'emploi.

La Conférence des Présidents a été saisie des avis de la Chambre de Travail du 10 décembre 2004, de la Chambre des Métiers du 13 décembre 2004, de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics du 17 décembre 2004, de la Chambre des Employés privés du 16 décembre 2004, de la Chambre de Commerce du 14 janvier 2005, de la Chambre d'Agriculture du 18 janvier 2005 et du Conseil d'Etat du 13 avril 2005.

La Conférence des Présidents donne son assentiment au projet de règlement grand-ducal, sous réserve de l'observation du Conseil d'Etat relative à la fiche financière.

Luxembourg, le 21 avril 2005

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER

